

---

**De:** Frederic Paul <frederic.paul@univ-rennes1.fr>  
**Envoyé:** mardi 13 juillet 2021 15:23  
**À:** Enquête publique DP  
**Objet:** Observations de F. PAUL pour le collectif CoLERE

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Le 13 juillet 2021

Moi, Frédéric PAUL, citoyen liffréen, mais aussi membre du comité local pour l'environnement et la résilience écologique (CoLERE), souhaite interpeller les pouvoirs publics par cette déposition sur divers manquements qui ont entouré la révision du PLU faisant l'objet de la présente enquête. Notamment, je souhaite attirer votre attention sur la précipitation ayant entouré cette révision pour le site de Sévailles 2, sur le minimalisme de la concertation publique menée par les élus à ce propos, et, dans ces conditions, sur les risques environnementaux (au sens large) que celle-ci pourrait représenter pour les liffréens. A ce jour, cette modification du PLU, menée « tambour battant » par nos élus, est essentiellement destinée à permettre l'installation de l'usine *Bridor* le plus rapidement possible. Or nous entendons démontrer ci-dessous que (i) toute l'information indispensable à forger son jugement n'a pas été communiquée à tous, (ii) que la révision du PLU actuellement proposée pour Sévailles 2 contrevient aux orientations politiques préalablement adoptées par les élus, mais aussi aux évolutions futures souhaitées par le gouvernement, et enfin, (iii) que cette mesure rencontre une opposition citoyenne forte, opposition que nos élus ne semblent pas vouloir prendre à sa juste mesure.

**1) Un débat public préalable « tronqué ».** Le débat public qui a précédé cette enquête, mené sous la houlette de la commission nationale du débat public (CNDP), entendait informer nos concitoyens sur les enjeux que représentait l'urbanisation de cette zone de 21 ha. Notamment, trois options étaient sur la table, énoncées comme des possibilités (A-C) entre lesquelles le débat aurait dû trancher, à savoir : pas d'industrialisation du tout (possibilité A), industrialisation par des petites et moyennes entreprises (PME), à l'identique de Sévailles 1, (possibilité B) et industrialisation par une seule entreprise (possibilité C), cette dernière possibilité constituant, en l'occurrence, le projet *Bridor*. Si la proposition C a seule été présentée évoquée lors du débat, la proposition B n'a même jamais été, en dépit de demandes d'information répétées du public sur des alternatives à ce projet (possibilité C).<sup>i[1],iii[2]</sup> Or, cette option (B), qui n'a pour lors jamais été chiffrée ni évaluée, continue cependant d'être régulièrement évoquée comme une possibilité par les élus, par exemple, dans les réponses qu'ils font aux personnes publiques associées<sup>iii[3]</sup> ou à l'avis de la MRAe.<sup>iv[4]</sup> L'absence de discussions sérieuses à son propos constitue évidemment un manquement grave à la déontologie la plus élémentaire de la part de nos élus, qui avaient d'avance pris fait et cause pour le projet *Bridor* lors du débat public.<sup>2</sup> Cela est d'autant plus vrai qu'il est apparu lors des questions que cette option (B) pourrait produire sensiblement le même nombre d'emplois que le projet *Bridor* lui-même (482 contre 500 emplois pour *Bridor*)<sup>2</sup> et lever un certain nombre de points bloquants de ce dernier (gourmandise en eau, pas de fournisseurs locaux, rejets industriels, etc). En toute logique, en nous présentant

sérieusement cette alternative (option B), les élus auraient peut-être pu nous convaincre des apports du projet *Bridor* (option C). A la place, ils ont préféré exclusivement communiquer sur le projet *Bridor*, déjà bien ficelé, appuyés par les maîtres d'ouvrage de celui-ci, faisant ressembler ce qui devait idéalement être un échange constructif à un dialogue de sourds, beaucoup de réponses étant « à côté » des questions posées, surtout lorsque celles-ci devenaient trop précises sur certains points critiques (épandage des effluents, eaux usées, comportement en cas de sécheresse, alternatives envisageables, etc). En l'état, le projet *Bridor* a donc catalysé une opposition quasi-unanime de la majorité des présents, principalement en raison de son empreinte écologique trop lourde et de sa gourmandise en eau à l'aube du réchauffement climatique annoncé. A ce jour, les impératifs en termes d'urbanisme requis par une alternative (option B) restent inconnus de tous.

**2) Une information menée au pas de charge en pleine période de confinement liée à la pandémie de COVID-19.** Lors de la remise de ses conclusions, la CDPN, en dépit d'une volonté d'informer les citoyens sans réellement remettre en cause le projet défendu par les élus,<sup>v[5]</sup> a été forcée de faire état des retours essentiellement négatifs du public. On peut ainsi lire dans le rapport final : « Nous constatons qu'une grande partie des contributions est de nature réservée voire opposée au projet d'implantation de l'usine *Bridor* sur le site de Sévailles 2 en lieu et place d'un lotissement d'activités de plusieurs lots, voire d'une autre destination.», constat suite auquel, les garantes recommandent la tenue d'une enquête publique,<sup>vi[6]</sup> mais non sans avoir réaffirmé que « ...l'intérêt [du débat public était] d'informer le public de l'état d'avancement des dossiers, notamment sur le volet environnemental. » Néanmoins, en dépit d'une pusillanimité évidente du bilan au regard des critiques acerbes et des revendications exprimées par le public, un certain nombre de remarques en défaveur du projet y sont cependant clairement mentionnées, notamment l'absence de discussions concernant les alternatives au projet *Bridor* évoquée ci-dessus.<sup>vii[7]</sup> S'appuyant sur ce rapport, la CNDP a rendu ses conclusions.<sup>viii[8]</sup> De manière un peu surprenante, la commission prend acte que les réponses apportées par les maîtres d'œuvre et les élus aux questions soulevées par le débat sont complètes (!), mais recommande néanmoins de préciser certains points pour « mieux répondre au public » sur les modalités concrètes de suivi des engagements des maîtres d'ouvrage (séquence « éviter, réduire compenser » ou séquence ERC) et pose l'injonction aux promoteurs du projet de tenir le public informé de la manière dont il pourra être associé au suivi de ces mesures et des avancées du projet qui comportait, en effet, plusieurs zones d'ombre assez préoccupantes (recyclage des eaux usées, mesures de protection sonores pour les camions, etc).

Suite à ces recommandations, une première réunion privée est organisée par les élus le mercredi 7 avril 2021 où seuls les représentants de quatre associations environnementales seront conviés sur plus d'une dizaine d'associations potentiellement concernées par le projet. Cette réunion est précédée d'une réunion d'information, également privée, avec les seuls riverains.<sup>ix[9]</sup> Possiblement sous couvert de se conformer aux mesures de confinement (restriction de circulation, couvre-feu, etc), aucune autre réunion publique ne sera organisée avant le jeudi 1<sup>er</sup> juillet. Cette dernière réunion sur le projet *Bridor*, première réunion publique depuis les conclusions de la CNDP, sera finalement annulée par les élus, suite à sa perturbation par des collectifs opposés au projet.<sup>x[10]</sup> Force est de constater qu'à ce jour, plus de six mois après le débat public et malgré les recommandations de la CNDP, aucune réunion d'échange avec la population n'a été tenue sur le projet alors que l'enquête publique sur la révision du PLU s'achève et que le projet a régulièrement poursuivi son cheminement

administratif. Lors de ce parcours, divers organismes institutionnels ont émis des avis consultatifs (voir ci-dessous) mais le grand public reste encore majoritairement ignorant de leurs conclusions et des enjeux du projet. Dans ce contexte très particulier, où la fin des mesures de confinement a concouru avec le début de la campagne pour les élections régionales et départementales, il est d'autant plus stupéfiant de constater que les élus aient choisi de travailler si intensément à la modification du PLU de Sévailles 2 et organisé le démarrage l'enquête sur le projet *Bridor* alors même que les conclusions de la présente enquête publique ne seront pas connues.

**3) Des alertes sérieuses émanant d'organismes institutionnels consultatifs.** Les rapports de visites de diverses associations faunistiques (LPO, Groupe de Mamologie Breton, etc), floristiques (GNSA), voire environnementales (Eau et Rivières de Bretagne, La Bouexière Environnement, CHEn, etc) dont nous avons eu connaissance révèlent clairement des enjeux importants en termes de perte de biodiversité liés à l'artificialisation du site de Sévailles 2. En complément de ces rapports d'associations spécialisées, qui vous auront probablement été transmis par d'autres intervenants, nous nous sommes focalisés plus précisément sur l'avis d'un organisme institutionnel dont les conclusions sont directement liées à la révision du PLU proposée pour Sévailles 2 et à la spécificité de ce site : il s'agit de la mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne (MRAeB). Son avis,<sup>xi[11]</sup> que nous avons plus spécifiquement analysé ailleurs,<sup>xii[12]</sup> révélait que, dans sa forme première, le dossier fourni ne permettait pas d'appréhender correctement les enjeux écologiques, car ceux-ci n'y étaient pas hiérarchisés et qu'aucune conclusion ne figurait concernant les impacts de ce projet. Les nombreuses remarques de l'avis concluaient que les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) envisagées pour la zone Sévailles 2 ne répondaient pas aux enjeux environnementaux actuellement en vigueur ! Ainsi, l'avis soulignait des manquements préoccupants tels que l'absence d'analyse de l'impact des eaux de ruissellement, potentiellement chargées de polluants, sur les ressources en eau du territoire, alors même que le site concerné est une tête de bassin versant du Chevré, affluent de la Vilaine amont. Ces inquiétudes, liées à la spécificité du site de Sévailles 2, ont été renforcées par l'avis négatif également rendu mi-juin par le syndicat pour l'aménagement et la gestion de l'eau de la Vilaine (ou SAGE Vilaine)<sup>xiii[13]</sup> pour le projet *Bridor*, toujours en rapport avec la gestion des effluents et eaux usées. Enfin, encore dans le contexte de l'eau, l'avis de la MRAeB regrettait l'absence d'une note du SYMEVAL permettant de mesurer l'incidence de la captation en eau sur le reste du territoire de Liffré. Si, dans un mémoire récent,<sup>4</sup> Liffré-Cormier communauté a répondu à la plupart des points soulevés par la MRAe en proposant de nouvelles mesures, notamment concernant un contrôle accru de la gestion des effluents, force est de constater que certaines mesures restent très symboliques (politique incitative à des économies d'eau envers les habitants de la communauté de communes) et d'autres demeureront encore assez permissives (projet adapté « au mieux » à la topographie du terrain), en dépit de certains ajouts proposés au texte de l'OAP comme : « La collectivité, afin de garantir la maîtrise de l'évacuation des eaux pluviales, se réserve le droit d'imposer des dispositifs supplémentaires... ».

Autant la mouture initiale de la révision du PLU que la version amendée traduisent la volonté des élus d'aller vite en effectuant un minimum de concertation avec les organismes et associations possédant l'expertise nécessaire. Par ailleurs, la disponibilité de l'eau est réaffirmée, basée sur des chiffres volumétriques concernant les débits en eau potable disponibles annuellement, mais la note demandée au syndicat sur l'analyse des incidences

n'est toujours pas fournie et, force est de constater qu'en dépit de ces chiffres rassurants, les Liffréens ont été sujets, ces deux dernières années, à des restrictions en eau à Liffré, suite à des périodes de sécheresse prolongées, alors même que l'usine *Bridor* n'était pas présente et que la population de Liffré était bien en deçà de celle souhaitée par nos élus en 2030 (à ce propos, voir également ci-dessous).

En bref, le futur PLU révisé de Liffré pour Sévailles 2, s'il est voté en l'état, reste taillé « sur mesure » pour le projet *Bridor* et permettra à ce groupe d'avoir facilement recours à des mesures de compensation qu'il choisira en fonction de ses propres contraintes, en dehors de toute politique écologique globale localement décidée, et ce, au mépris de caractère spécifique (de zone humide notamment)<sup>xiv[14]</sup> que revêtent certaines parcelles de la zone. Par ailleurs, les craintes légitimes de la population en matière de privation d'eau sont balayées de la main comme infondées, en dépit des pénuries d'eau avérées pour les Liffréens lors des canicules de 2019 et 2020. Enfin, cette révision du PLU pour Sévailles 2 déroge clairement à l'esprit des plans environnementaux en vigueur localement, comme le plan climat-air-énergie territorial (PCAET), signé par ces mêmes élus,<sup>xv[15]</sup> ainsi qu'à la loi Climat voulue par le gouvernement. De plus, en fonction des PME éventuellement impliquées, les conséquences de ces restrictions environnementales assez « permissives » pourraient se révéler d'autant plus délétères si, d'aventure, une industrialisation de type multi-entreprises devait s'effectuer sur ce site (option B).

Précisons également que cette révision du PLU prend effet dans un contexte national où les injonctions à mieux prendre en compte la préservation des ressources en eau et à limiter l'artificialisation des sols sont réaffirmées, mais aussi, plus localement, dans un contexte où des politiques régionales visant désormais à la préservation accrue les zones humides sont promues par les préfets.<sup>xvi[16]</sup>

**4) Des choix d'urbanisation incompréhensibles et injustifiés en dehors de toute considération écologique.** Comme nous l'avons récemment discuté,<sup>xvii[17]</sup> parmi les villes environnantes, Liffré est actuellement une ville très attractive, c'est en bonne partie parce qu'elle est très aérée et très « verte ». Cet atout s'explique par son expansion passée ayant consommé la quasi-totalité des terres agricoles « artificialisables » au regard de la loi. Or, le dernier quota restant, d'ici 2030, est précisément la surface correspondante à Sévailles 2, comme le rappelle également l'avis de la MRAe précédemment cité.<sup>11</sup> A cela il convient de rajouter l'ambition affichée par les élus de dépasser la barre des 10000 habitants en 2030, voire même d'augmenter la population de Liffré de 50%, si cela s'avère possible. Mais d'ici 2030, si l'expansion se poursuit à ce rythme, où iront les nouveaux services et PME requis par cette expansion, particulièrement si *Bridor* occupe la seule place disponible ? En dehors de toute considération écologique, ce choix qui va évidemment impacter l'urbanisme de Liffré n'a jamais été discuté publiquement. Sans surprise, le fait d'attribuer le site de Sévailles 2 à une seule entreprise commence à inquiéter certains de nos concitoyens par les incidences qu'il aura sur la qualité de vie dans notre ville. En effet, cela reviendra à rediriger toute nouvelle installation de PME vers la ZAC La Mottais à Saint Aubin du Cormier. Sachant que cette ZAC est actuellement déficitaire financièrement (de 1,65M€) pour la communauté de communes,<sup>xviii[18]</sup> on peut s'interroger sur ce choix visant à inciter les futures PME là-bas d'ici 2030. Cette zone plus éloignée de l'autoroute, contient d'ailleurs également 38% de zones humides.

**5) Une contestation publique importante et tenace, qui néanmoins à peine à se faire entendre en raison de la pandémie.** La contestation populaire au projet *Bridor* a démarré dès le débat public organisé par la CNDP. L'opposition croissante au projet a finalement résulté en la suspension de la séance de conclusion par les garantes, séance qui s'est alors transformée en débat public entre ceux parmi le public qui ont malgré tout voulu rester pour débattre.<sup>xix[19]</sup> La parution du rapport des garantes et les conclusions de la CNDP, cités ci-dessus, dans les mois suivant le débat ont, à leur tour, généré un certain mécontentement au sein du public. Ce mécontentement a ainsi débouché sur la création du collectif CoLERE en réaction au peu de cas qui était fait des critiques formulées vis-à-vis du projet.<sup>2</sup> Logiquement, ce comité a alors essayé d'alerter le public sur les dangers du projet en diffusant ses analyses, timidement relayées par voie de presse, par les réseaux sociaux, par des interviews radiophoniques et des prises de paroles diverses.<sup>xx[20]</sup> Ces efforts de communication ont été singulièrement compliqués par le confinement, les couvre-feux successifs et les restrictions liées à la pandémie, alors que, dans la même période, le cheminement administratif du projet n'a jamais été suspendu par les élus. Un courrier sur les risques écologiques du projet *Bridor* a également été envoyé au Préfet afin de l'alerter. En dépit des toutes ces limitations qui ont grandement compliqué l'organisation d'évènements, une première visite de la zone de Sévailles, le 17 avril, a été organisée par CoLERE avec le groupe national de surveillance des arbres (GNSA), en respectant les règles de distanciation. Cette réunion, qui a rassemblé une trentaine de personnes, a été brièvement couverte par la télévision (FR3).<sup>xxi[21]</sup> Enfin, dès la fin du couvre-feu, CoLERE, avec d'autres collectifs de défense environnementaux (GNSA, DGR, RER) a organisé une seconde visite de la zone, le 28 juillet, suivie d'une assemblée publique d'information. Cette seconde réunion a rassemblé une petite centaine de personnes et a été mieux relayée par la télévision (FR3 régions), le soir-même.<sup>21</sup> Enfin, une pétition contre la révision du PLU a été initiée. A ce moment, cette pétition rassemble une petite centaine de signatures. Enfin, CoLERE et plusieurs des collectifs mobilisés ont été présents à la réunion publique de présentation du projet *Bridor* le premier juillet dernier, réunion qui a également été annulée par les élus suite à la prise de parole du collectif DGR, mais qui a également suscité un débat avec le public qui a refusé de quitter les lieux.<sup>10</sup> Même si les élus ne semblent pas vouloir la prendre en considération son existence, une opposition croissante au projet se manifeste donc, et ce, en dépit des conditions très difficiles liées à la gestion de la pandémie de COVID-19.

**6) Pour conclure, nous pensons qu'il devient urgent de prendre son temps avec ce projet.** Prenant acte de la nécessité, réaffirmée par notre gouvernement à travers l'élaboration de la loi climat, de prendre de mieux en mieux en compte les incidences du réchauffement climatique dans les futurs projets d'aménagement du territoire, en y inscrivant notamment des mesures visant à limiter l'artificialisation des sols, à limiter la destructions des milieux naturels (et plus particulièrement à préserver les zones humides), mais aussi à favoriser les projets et mesures les plus économes en eau, nous prenons également acte :

- Des alertes répétitives lancées par diverses associations floristiques et faunistiques sur l'artificialisation du site de Sévailles 2,
- De l'avis mitigé d'organismes institutionnels comme la MRAe vis-à-vis de la révision du PLU faisait l'objet de cette enquête et de l'absence de recul sur les réponses proposées par les élus,

- Du peu de cohérence de la révision proposée, au regard des faibles restrictions qu'imposera le nouveau PLU à toute entreprise s'installant à Sévailles 2, par rapport aux enjeux environnementaux affichés dans le PCAET, mais aussi par rapport à ceux à privilégier en lien avec le changement climatique qui s'annonce,
- De la précipitation relative avec laquelle la révision du PLU a été menée, entouré d'une communication minimale sur ses apports potentiels, dans un contexte pandémique ne permettant pas les échanges nécessaires avec la population,
- De l'existence d'une opposition réelle et croissante d'une fraction du public au projet *Bridor* à l'origine de cette modification du PLU, tel qu'il est annoncé par les élus et maîtres d'œuvre,
- Du peu d'information du public sur les incidences potentielles de l'installation d'une entreprise unique comme *Bridor* à Sévailles 2 et de l'absence totale de visibilité sur l'impact environnemental qu'aurait une industrialisation plus classique par des PME (option B) de ce site, avec ce PLU, dans sa version révisée,
- Du fait qu'il s'agisse, en ce qui concerne la zone de Sévailles 2, des dernières terres « artificialisables » pour Liffré jusqu'en 2030 et de l'absence d'information publique sur les enjeux que ce choix représentera pour les liffréens en termes d'urbanisation, dans un contexte où une augmentation de la population de Liffré de 30 à 50% est visée par les élus,

nous considérons qu'il est de votre responsabilité de donner du temps au temps afin permettre plus d'échanges avec le public autour de ce projet de révision du PLU, et plus particulièrement avec les liffréens, qui seront directement concernés par les incidences de cette révision.

Merci de l'attention que vous accorderez à notre requête,

CoLERE

---

--  
Frédéric PAUL

<sup>i[1]</sup> Voir le dossier de concertation concernant l'ouverture à l'urbanisation d'un nouveau secteur d'activité et le création d'une nouvelle unité de production industrielle (31-07-2020), p. 36.

<sup>ii[2]</sup> Voir notre lettre ouverte CoLERE N° 1 « Projet d'implantation d'une usine Bridor à Liffré : création du collectif CoLERE à Liffré Cormier ».

<sup>iii[3]</sup> Voir par exemple en p. 6 du mémoire en réponse des élus aux personnes publiques : « La collectivité se réserve le droit d'imposer des dispositifs supplémentaires aux entreprises, en matière de performances énergétiques et environnementales, en fonction des activités ».

<sup>iv[4]</sup> Voir par exemple en p. 10 du mémoire en réponse des élus à la MRAe : « Dans l'hypothèse d'un lotissement multi-lots, le plan de composition sera étudié de manière à optimiser la consommation d'espace. ») ou p. 6 du mémoire en réponse des élus aux personnes publiques (« La collectivité se réserve le droit d'imposer des dispositifs supplémentaires aux entreprises, en matière de performances énergétiques et environnementales, en fonction des activités ».

<sup>v[5]</sup> Pour une analyse plus exhaustive des manquements dans le débat public menée par la CNDP, voir notre analyse intitulée : « Projet d'installation d'une usine Bridor sur le territoire de la communauté de commune Liffré-Cormier : Texte du 13-02-2021 rédigé suite aux conclusions officielles rendues par la CNDP publiées au journal officiel du 13-01-2021.»

<sup>vi[6]</sup> Bilan de la concertation fait par les garantes de la CNDP, p. 27

<sup>vii[7]</sup> Bilan de la concertation fait par les garantes de la CNDP, p. 7 et p. 18.

<sup>viii[8]</sup> Conclusions de la CNDP parues au journal officiel du 13 janvier 2021.

<sup>ix[9]</sup> Voir notre lettre ouverte N°2 : « Projet d'implantation d'une usine Bridor à Liffré : une nouvelle consultation populaire qui débute mal pour le projet *Bridor* »

---

<sup>x[10]</sup> A ce propos, voir notre compte rendu : « Compte rendu de la réunion d’information sur les procédures administratives du 1er juillet 2021 à Liffré *Bridor* ».

<sup>xi[11]</sup> Avis délibéré n° 2121AB22du 6 ami 2021.

<sup>xii[12]</sup> Voir notre lettre ouverte N°3 : « La MRAeB a donné son avis sur la mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme de Liffré pour l’ouverture à l’urbanisation du secteur d’activités de Sévailles 2 - Les inquiétudes à la veille de l’enquête publique ne cessent pas ».

<sup>xiii[13]</sup> Avis de la CLE du SAGE vilaine n° 202123.

<sup>xiv[14]</sup> Sévailles 1 et 2 correspondent non seulement à une tête de bassin versant, mais c’est un territoire à proximité d’un environnement habité, en aval, connaissant régulièrement des inondations depuis 2012 - inondations qui ne vont qu’en s’aggravant avec le développement de l’artificialisation des sols lié aux constructions et lotissements.

<sup>xv[15]</sup> Le projet *Bridor* ne correspond que très peu aux soixante-cinq orientations définies et votées par les élus de Liffré-Cormier dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET). Seules trois le concernent ! En particulier, l’une d’elle s’intitule : “Préserver la ressource en eau” et on peut y lire à ce propos : [...] Liffré Cormier Communauté sensibilise déjà la ou les future(s) entreprise(s) à réduire au maximum leur consommation d’eau et continuera ce travail d’accompagnement des porteurs de projet [...]

<sup>xvi[16]</sup> Courrier du Préfet d’Ille et Vilaine et de la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du 5 juillet visant à préserver les zones humides.

<sup>xvii[17]</sup> Voir déclaration liminaire de CoLERE lue le 1<sup>er</sup> juillet 2021 lors de la réunion de présentation publique du projet *Bridor*

<sup>xviii[18]</sup> BBR2021-22 : Rapport d’observations définitives de la Chambre régionale des comptes Bretagne concernant Liffré-Cormier communauté (exercice 2015 et suivant), p. 50.

<sup>xix[19]</sup> Article Ouest France en ligne du 01/10/2020 (<https://www.ouest-france.fr/bretagne/liffre-35340/pres-de-rennes-la-contestation-monte-sur-le-projet-d-usine-bridor-a-liffre-6997286>) ou de la Chronique Républicaine du 06/10/2020 ([https://actu.fr/bretagne/liffre\\_35152/pres-de-rennes-vers-une-zad-pour-eviter-l-usine-bridor-a-liffre\\_36602428.html](https://actu.fr/bretagne/liffre_35152/pres-de-rennes-vers-une-zad-pour-eviter-l-usine-bridor-a-liffre_36602428.html))

<sup>xx[20]</sup> Voir par exemple sur notre page facebook (<https://www.facebook.com/ColereLiffreCor>) l’interview concédé à la radio Canal B (24 mars) ou l’intervention à la manifestation pour le Climat (9 mai).

<sup>xxi[21]</sup> Voir la vidéo disponible sur notre page facebook (<https://www.facebook.com/ColereLiffreCor>).

## **Projet d'installation d'une usine Bridor sur le territoire de la communauté de commune Liffré-Cormier**

Texte du 13-02-2021 rédigé suite aux conclusions officielles rendues par la CNDP publiées au journal officiel du 13-01-2021.

Chers concitoyens, nous profitons de ce début d'année pour vous transmettre nos meilleurs vœux et vous donner des nouvelles de la consultation publique de la CNDP qui a rendu ses conclusions le 13 janvier 2021 suite au rapport fait par les garantes. Sans surprise, la commission a pris acte que les réponses apportées aux questions soulevées par le débat étaient complètes, mais a néanmoins recommandé de préciser certains points pour « mieux répondre au public » sur :

- Les modalités concrètes de suivi des engagements des maîtres d'ouvrage, autrement dit concernant les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts promises.
- De le tenir informé de comment il pourra être associé au suivi de ces mesures jusqu'à l'enquête publique qui va suivre
- De le tenir informé des avancées du projet (qui comportait en effet plusieurs zones d'ombre assez préoccupantes : recyclage des eaux usées, mesures de protection sonores pour les camions)

Sans surprise, il n'est nullement question de demander des mesures pour garantir que les emplois promis par Bridor soient bien au rendez-vous, ni même pour garantir que l'autonomie en eau de Liffré ou de sa communauté de communes soit bien préservée en cas de sécheresse. Ceci en dépit du gigantisme du projet qui entend bénéficier de la moitié des ressources en eau actuellement consommées par Liffré et en dépit du fait que ces questions étaient pourtant des points bloquants dans le débat, lesquelles restent sans réponses satisfaisantes, quoi qu'en dise la CNDP. Les recommandations de la CNDP ne semblent pas plus avoir relevé dans le rapport des garantes qu'à part le projet Bridor, aucune alternative n'a été proposée au projet d'urbanisation de la zone de Sévailles 2 par les élus, alors que c'était là l'objet du premier point qui devait être discuté (urbanisation de Sévailles 2) et conditionner (ou non), de facto, le projet Bridor.

Nous disons « sans surprise » à l'énoncé de ces conclusions, non pas par fatalisme, mais car de telles conclusions étaient attendues. En effet, il est bon de rappeler ici que de la manière dont elle est organisée, sauf dans le cas de la révélation (inattendue) d'un blocage juridique ou d'un scandale flagrant lors des débats, la CNDP aura « structurellement » tendance à favoriser les projets défendus par les pouvoirs en place, surtout dans des configurations où une « élite éclairée » semble s'opposer à des intérêts particuliers défendus par la jeunesse ou le peuple. Cette influence s'exerce de deux manières.

D'une part en introduisant un biais sociologique dans le choix des garants. Ceux-ci sont en effet recrutés sur curriculum vitae, suite à un acte volontaire de candidature (on en dénombre ainsi 275 en France, adoubés par la CNDP). Pour devenir garant, il faut donc disposer de temps, avoir suffisamment d'assurance et posséder un capital culturel suffisant pour animer des débats publics, ainsi que l'appétence pour cela. Ces particularités les «

rapprochent » plus des « élites éclairées », que du public. Contrairement à un jury d'assises, ils ne sont pas représentatifs de la population dans sa diversité culturelle et sociale.

D'autre part, l'accueil des garants est souvent pris en charge par les pouvoirs publics locaux (convoyage vers les hôtels, arrangement des détails liés au bon déroulement des débats, etc.), ce qui mécaniquement induit une certaine proximité entre eux et permet aux seconds de disposer d'un temps supplémentaire en « off » pour préciser certains points des débats. Quand ces pouvoirs publics sont partie prenante dans le débat, comme ceci a été le cas à Liffré, il est évident qu'ils partent avec un avantage clair dans les débats, d'autant plus que leurs contradicteurs, qui pour une part sont des actifs, n'auront que leur temps de loisir pour échafauder leurs arguments, sans services de presse ou officines de marketing en soutien. Une illustration amusante de cette proximité est révélée par la présence des logos « Liffré Cormier Communauté » et « Bridor » sur les compte rendus des diverses réunions et tables rondes diffusés en ligne par les garantes, plutôt que celui de la CNDP ! A les voir ainsi, on pourrait même croire que le maître d'ouvrage ou les municipalités les ont relus et corrigés avant de les imprimer...

Dans le même registre, on notera que lors de l'étude de contexte faite par les garantes (p. 10), les citoyens de la ComCom sont sous représentés. En effet, sur 48 personnes interrogées au total, à part les riverains (8 personnes), les citoyens de la ComCom n'étaient représentés qu'à travers 2 élus locaux, lesquels étaient d'ailleurs probablement gagnés au projet. C'est évidemment à nouveau un déni de représentativité pour les habitants de la ComCom et ce, déjà lors du travail préparatoire des dites "garantes".

Dans ces conditions, la suspicion de bon nombre de citoyens vis-à-vis de l'impartialité de tels débats est légitime et le blocage des jeunes lors de la réunion de conclusion peut amplement se comprendre. Avant de dénoncer la « prise de parole intempestive » qui a conduit à interrompre leur dernière réunion, les garantes feraient bien de réaliser que, dans son organisation même, le débat désavantageait les opposants à la municipalité. Comme elles l'affirment, le public, conscient de cela dans sa grande majorité, a abordé les débats avec d'une certaine « réserve », mais contrairement à ce qu'elles prétendent, celle-ci ne s'est jamais relâchée et n'était pas « due à une méconnaissance de la procédure de concertation » (p. 14 du rapport).

Très vite, lors des débats, les temps de paroles inégaux en faveur des défenseurs du projet ont été dénoncés. La mesure de ceux-ci a d'ailleurs été réclamée par le public dès le début de la deuxième table ronde (le 16/09). Les garantes s'étaient alors engagées à les faire apparaître dans leur compte-rendu final, mais force est de constater que cela n'a pas été fait ; aucune statistique des temps de parole n'est finalement restituée (le constat de la critique du public à propos des temps de parole figure cependant dans le bilan p. 16, mais pas leur restitution publique !).

Il est également troublant de constater que l'affirmation en préambule du bilan mentionne que : « ...l'intérêt [du bilan était] d'informer le public sur l'état d'avancement du dossier... notamment sur le volet environnemental. » (p. 2) ». Celle-ci est en résonance avec le satisfecit de fin (p. 16): « Nous estimons que le droit à l'information a été respecté, même si nous avons constaté un problème de gestion des temporalités pour la mise en ligne des tables rondes. Pour nous, il ne s'agit pas d'une preuve de mauvaise foi de la part des maîtres d'ouvrage, mais d'une difficulté... ». D'après ces lignes, lors du débat public, il n'a

finalement été question que d'informer les citoyens, mais pas vraiment de débattre, et encore moins de remettre en cause le projet défendu par les élus en dépit des retours essentiellement négatifs obtenus !

Pourtant, au final, un constat clair doit cependant être fait par les garantes (p. 19) : « Nous constatons qu'une grande partie des contributions est de nature réservée voire opposée au projet d'implantation de l'usine Bridor sur le site de Sévailles 2 en lieu et place d'un lotissement d'activités de plusieurs lots, voire d'une autre destination. » suite auquel elles recommandent la tenue d'une enquête publique (p. 27), mais non sans avoir réaffirmé que « L'intérêt [du débat public était] d'informer le public de l'état d'avancement des dossiers...notamment sur le volet environnemental. » Néanmoins, en dépit d'une pusillanimité évidente du bilan au regard des critiques acerbes et des revendications exprimées par le public, un certain nombre de choses en défaveur du projet y sont cependant mentionnées, tant les points de désaccord étaient nombreux. Celles-ci méritent d'être relevées.

On notera ainsi que l'absence de discussions concernant les alternatives au projet Bridor est clairement mentionnée (p. 7 et p. 18). Ces alternatives sont pourtant énoncées p. 36 du dossier de concertation comme des possibilités (A-C) entre lesquelles le débat devait trancher. L'absence de discussion à leur sujet constitue évidemment un manquement à la déontologie la plus élémentaire de la part de nos élus qui avaient d'avance pris fait et cause pour le projet Bridor (possibilité C). En toute logique, en nous présentant ces alternatives qui figuraient dans le document, à savoir, pas d'industrialisation du tout (possibilité A) ou industrialisation par des PME à l'identique de Sévailles 1 (possibilité B), ils auraient pu nous convaincre des apports et faiblesses de chacune d'entre elles – ou pas !

Dans la même veine, on relèvera également la phrase (p. 19) : « Un décalage a par ailleurs été noté entre le dernier bulletin d'information de la collectivité qui mettait en avant la « consommation locale » et l'arrivée d'une usine de pâtisseries destinées à l'exportation.» C'est le moins que l'on puisse dire !

En toute logique, les différentes options concernant le mode d'industrialisation de Sévailles et la nécessité (ou non) de mettre en conformité le PLU auraient dû être présentées par nos élus en l'absence de Bridor, et ce, bien avant que le projet ait pris une telle ampleur. En pratique, c'est tout l'inverse qui a été fait et c'est la CNDP qui a finalement imposé un débat public pour ce projet (le 4 décembre 2019), déjà bien ficelé, poussé en catimini par nos élus. D'ailleurs, les réponses fournies en ligne par ceux-ci ou par les maîtres d'ouvrage du projet, suite aux questions posées par les citoyens, font ressembler ce qui devait idéalement être un échange constructif à un dialogue de sourds, beaucoup de réponses étant « à côté » des questions posées, surtout lorsque celles-ci se révèlent trop précises.

Cependant, en épluchant bien les réponses des élus aux questions des citoyens (consultables au registre numérique), on pourra tout de même constater qu'ils reconnaissent que si Sévailles 2 était industrialisée par diverses PME (à l'identique de Sévailles 1), un total de 482 emplois pourrait être créé! Ce chiffre relativise fortement l'offre de 500 emplois faite par Bridor pour 2030, promesse qui constitue néanmoins un des points forts du projet Bridor, mis en avant par nos élus. En effet, des emplois issus d'un tissu de PME variées seraient bien plus sûrs et plus résilients dans le temps que ceux issus d'une seule entreprise, sujette

aux aléas de la compétition internationale et soumise à des impératifs de rendement par son actionnariat (cf. la tristement funeste faillite de « Bridgestone » à Béthune qui a défrayé la chronique en octobre 2020).

En dehors des dégâts écologiques (dénoncés lors des débats) qui seront prétendument « compensés » par Bridor, mais sans obligation contractuelle contraignante, et du problème de l'eau, pour lequel on nous rétorque péremptoirement que le réseau Liffréen sera dimensionné d'ici là et que l'eau sera disponible (d'après les anticipations des agences de la ComCom et sans aborder l'éventuel surcoût de ces adaptations !), on peut aussi relever parmi les contributions citoyennes que la norme industrielle BREEAM qui sera appliquée pour Bridor est la moins contraignante des normes industrielles françaises actuellement en vigueur. Par ailleurs, rappelons que cette unité Bridor, tournée vers l'international, ne sera pas un facteur de commerce local, quoi qu'en disent ses promoteurs, et qu'une fois propriétaire du terrain (obtenu au prix dérisoire de 10 € le m<sup>2</sup> !), elle pourra en faire ce que bon lui semble. Tout cela ne lasse donc pas d'inquiéter, surtout si l'industrialisation « normale » de Sévailles 2 devait procurer le même nombre d'emplois que Bridor avec tous les désavantages et menaces précédemment évoquées en moins. Pourquoi cette alternative n'a-t-elle pas été abordée par les élus? L'absence d'une discussion sérieuse des conséquences économiques qu'entraînerait une industrialisation classique de Sévailles 2 pour la ComCom constitue donc un vrai manque dans les débats. L'avantage flagrant présentement consenti au projet Bridor par nos élus repose-t-il uniquement sur les perspectives de gains indirect pour la ComCom (lesquels sont d'ailleurs actuellement impossibles à chiffrer d'après leur retour à ce propos!), sur la solution de facilité que représente pour eux l'industrialisation complète de Sévailles 2 avec un partenaire unique (au mépris des risques encourus) ou implique-t-il des raisons plus profondément politiques, en cherchant à s'attirer les faveurs d'un poids lourd du lobby agroalimentaire breton ?

## Projet d'implantation d'une usine Bridor à Liffré : création du collectif CoLERE à Liffré Cormier



CoLERE : Comité Local pour l'Environnement et la Résilience Écologique.

Contact mail : colere.liffrecormier@protonmail.com

*En dépit des nombreuses inquiétudes et oppositions légitimes qui se sont exprimées lors de la phase de concertation de l'automne 2020, l'entreprise Bridor et les élus de Liffré-Cormier Communauté continuent d'avancer sur leur projet d'unité de production de viennoiseries « titanesque ». Des citoyens du territoire de Liffré-Cormier se sont donc mobilisés et ont créé le collectif CoLERE, afin de s'opposer au projet du groupe Le Duff, mais également afin de promouvoir une meilleure prise en compte de la protection de la nature à l'échelle de ce territoire.*

Tout d'abord, pourquoi CoLERE ? Parce qu'aujourd'hui, face aux défis engendrés par le changement climatique et devant l'urgence écologique, nous pensons qu'il est nécessaire d'agir en responsabilité pour nos enfants. La société évolue, les programmes électoraux se verdissent ; pour nous, il n'est plus tenable aujourd'hui de continuer à mener des actions ou des projets sans prendre en compte toutes ces évolutions. Ceci afin de nous garantir, demain, de tout impact négatif sur notre environnement et sur notre territoire.

Le projet Bridor prévoit ainsi l'implantation d'une usine sur une surface de 21 ha (soit celle de trente terrains de football !) en échange d'une promesse de 500 emplois en 2030, mais également de recettes fiscales prétendument importantes. Ces arguments ont été régulièrement mis en avant par les élus pendant la phase dite « de concertation », bénéficiant d'une « communication » bien léchée. Il s'agissait en réalité plutôt d'une phase de promotion du projet effectuée par le maître d'œuvre et les élus, assortie d'une forte volonté de convaincre, mais malheureusement sans souci d'entendre et de réellement prendre en compte les nombreuses inquiétudes exprimées.

**Ces inquiétudes exprimées en matière d'Environnement ont pourtant été en permanence au cœur des débats**, y compris lors des tables rondes consacrées à l'urbanisme et à l'emploi : artificialisation des sols ; destruction des haies ; consommation d'eau de **200000 m<sup>3</sup>/an (soit l'équivalent de la moitié de la consommation actuelle en eau de Liffré !)** alors que les réserves en eau sont déjà très réduites et le milieu naturel très fragilisé en période estivale ; impact sur les zones humides et sur les cours d'eau ; effondrement de la biodiversité ; mais également nuisances sonores ; nombreux passages de camions ; etc...

D'autres sujets posent également question comme : le nombre et le type d'emplois qui seront réellement créés sans engagement contractuel contraignant ; le prix de vente dérisoire du terrain (10 euros le m<sup>2</sup> pour Bridor !) et le choix d'une entreprise unique au détriment d'une diversité d'activités sur la Zac de Sévailles 2, **alternative qui serait évidemment plus compatible avec la pérennité de l'emploi et plus garante d'une activité économique dynamique et résiliente.**

Enfin, nous souhaitons tout particulièrement souligner l'incohérence du projet Bridor avec le PCAET(\*) et le Projet de Territoire « Tous solidaire de notre avenir, Liffré 2030 », document élaboré et validé par les élus de Liffré-Cormier (arrêté du 14 octobre 2019). En effet, le projet Bridor n'est pas plus compatible avec l'orientation « *une terre durable : relever les défis de la transition écologique* ». Il est même contradictoire avec les objectifs stratégiques « *sauvegarder notre biodiversité, notre ressource en eau et la richesse de nos écosystèmes naturels* » et « *adapter notre territoire au défi du changement climatique* » qui y sont énoncés. S'agissant de l'orientation « *une terre à haute valeur ajoutée : accompagner l'essor d'une économie à haute valeur ajoutée* », favoriser l'implantation d'un seul acteur économique sur l'intégralité du site de Sévailles 2 semble une hérésie. Il en va de même concernant l'objectif stratégique « *réaffirmer notre engagement en faveur de l'économie locale, des entreprises et la création d'emplois* », car ce site exportera à l'international sans se fournir localement (d'après les documents transmis, les fournisseurs de matières premières seront tous localisés hors de Bretagne).

Tout comme il est devenu aujourd'hui indispensable de limiter les émissions de gaz à effet de serre afin de garantir un futur viable à nos enfants, nous pensons qu'il est également plus que nécessaire de préserver au mieux les écosystèmes et l'eau potable, tout en intégrant une notion de résilience à notre territoire. Ne pouvant plus nous résoudre à accepter des projets au gigantisme malsain, nous sommes donc mis en CoLERE afin de nous opposer à ce projet que nous jugeons déraisonnable et nous comptons sur tous pour nous y aider, car des alternatives plus viables peuvent être imaginées(\*\*).

(\*) Plan Climat Air Energie Territorial

(\*\*) Ainsi, les élus ont reconnu, suite au débat citoyen, qu'une industrialisation de Sévailles 2 par des PME avec une densité similaire à celle de Sévailles 1 génèrerait 482 emplois (source : réponses aux questions des citoyens, registre numérique de la CNDP, Commission Nationale du Débat Public).

CoLERE, un collectif de citoyens de Liffré-Cormier, habitants attachés à la richesse de ce territoire, qui souhaitent préserver cet environnement pour les générations futures, et qui aimeraient être plus entendus !

Pour vous informer ou nous rejoindre : [colere.liffecormier@protonmail.com](mailto:colere.liffecormier@protonmail.com)

Pour nous suivre :

<https://twitter.com/ColereLiffreCor>

<https://www.facebook.com/ColereLiffreCor>



CoLERE : Comité Local pour l'Environnement et la Résilience Écologique.  
Contact mail : [colere.liffrecormier@protonmail.com](mailto:colere.liffrecormier@protonmail.com)

## **La MRAeB a donné son avis sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Liffré pour l'ouverture à l'urbanisation du secteur d'activités de Sévailles 2**

### **- Les inquiétudes à la veille de l'enquête publique ne cessent pas -**

Alors que fleurissent les affiches électorales pour les futures élections régionales souvent agrémentées de programmes vantant l'écologie, la Mission Régionale d'Autorité environnementale de Bretagne (MRAeB), suite à la fin de prétendue « concertation » préalable<sup>1</sup>, vient de rendre son avis<sup>2</sup> sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Liffré pour l'ouverture à l'urbanisation du secteur d'activités de Sévailles 2.

**Les conclusions de la MRAeB sur la manière dont nos élus, à travers le nouveau Plan Local d'Urbanisme, entendent gérer les questions écologiques sont fort inquiétantes.**

On peut ainsi y lire que, dans sa forme actuelle, **le dossier fourni ne permet pas d'appréhender correctement les enjeux écologiques**, d'une part, ceux-ci n'y sont pas hiérarchisés et, d'autre part, aucune conclusion ne figure concernant les impacts de ce projet.

Plus inquiétantes encore, de nombreuses remarques montrent clairement que **les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) envisagées pour la zone Sévailles 2 ne répondent pas aux enjeux environnementaux actuellement en vigueur !**

Ainsi :

- par l'absence de règles particulières d'implantation, de volumétrie, d'emplois de certains matériaux de construction, d'aménagement des extérieurs, la communauté de communes ne se donne pas la possibilité de maîtriser la qualité architecturale et environnementale du site ;
- aucune injonction à la réduction de l'espace consommé n'est visible dans le dossier et aucun objectif n'est posé aux futures entreprises afin de limiter leur impact sur la qualité paysagère du site ou sur le changement climatique ;
- bien que les conséquences de l'imperméabilisation importante des sols soient rappelées, la MRAeB y déplore aussi l'absence de toute mesure visant à réduire ou à compenser les impacts sur le dérèglement climatique ;
- les mesures visant à gérer des flux de déplacement sont, quant à elles, très peu développées dans le projet et aucune incitation à réduire les gaz à effet de serre ne figure dans le dossier.

<sup>1</sup> La concertation préalable (24/08/2020 > 05/10/2020) était destinée à la discussion du nouveau Plan Local d'Urbanisme (PLU), or ce n'est que le projet *Bridor* qui a occupé les deux-tiers du débat : aucune alternative n'a été envisagée. Pour cette raison mais aussi en raison du choix des interlocuteurs conviés (voir notre précédente lettre ouverte), nous estimons que le mot « concertation » est largement inapproprié.

<sup>2</sup> Pour retrouver cet avis dans son intégralité :

<http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/avis-rendus-sur-plans-et-programmes-r91.html>

Voir "Mai 2021 : Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de #Liffré (35)"

## Aucune études d'impacts sur l'eau n'est disponible

De manière tout aussi préoccupante, il est souligné dans cet avis que **des études sur l'impact des eaux de ruissellement**, chargées d'hydrocarbures ou autres polluants, **sur les ressources en eau du territoire y sont absentes alors même qu'il s'agit pour le site concerné d'une tête de bassin versant du Chevré, affluent de la Vilaine amont** ! Il n'est pas plus étudié les conséquences de l'urbanisation du site sur le milieu aquatique...

Toujours dans le contexte de l'eau, la MRAeB pointe l'absence d'une note du SYMEVAL permettant de mesurer l'incidence sur le reste du territoire de Liffré et brétilien qu'aura la ponction de 200 000 m<sup>3</sup> d'eau potable pour les besoins du projet *Bridor*.

L'avis conclut que **les enjeux à protéger ne sont pas suffisamment repris dans l'OAP et un risque de dégradation environnemental est même évoqué** dans le cas où le projet ne concernerait qu'une seule entreprise, ce qui est envisagé par nos élus pour le moment.

En bref, le futur PLU de Liffré - s'il est voté en l'état - **permettra à toute future entreprise s'installant sur le site Sévailles 2 (Bridor en l'occurrence) d'avoir facilement recours à des mesures de compensations qu'elle choisira elle-même, en fonction de ses propres contraintes et en dehors de toute politique écologique localement décidée !**

**Les élus de la communauté de communes auraient-ils démissionné ?** Si ceux-ci avaient une véritable vision environnementale en accord avec les ambitions affichées dans le Plan Climat de Liffré Cormier, il leur aurait été pourtant possible d'imposer des règles plus contraignantes aux futurs occupants du site, lequel mériterait, de par sa situation particulière<sup>3</sup>, un traitement plus adapté. Ce manque de contraintes environnementales est à rapprocher du prix dérisoire auquel le terrain est concédé à Bridor (10 euros/m<sup>2</sup>), prix qui ne prend clairement pas en charge les dommages écologiques (occasionnés et à venir) du projet. C'est la collectivité qui devra donc assumer les conséquences de ces manquements dans le futur.

## Quota de terres agricoles épuisé

Il est bon de rappeler, comme le fait la MRAeB, qu'avec la création de cette nouvelle zone industrielle de 21 hectares, la ville de Liffré aura consommé **la totalité de son quota de terres agricoles**, hypothéquant ainsi tout son potentiel de développement économique.

Pour une ville qui ambitionne, à l'horizon 2030, d'augmenter sa population de 30 à 50%, il nous semble pour le moins déraisonnable de concéder la totalité de l'espace agricole potentiellement urbanisable à une unique entreprise. **Où iront les nouvelles entreprises de services que nécessite cette expansion ?** Là encore la collectivité sera mise à contribution, car cette expansion se fera au détriment du bien-vivre à Liffré, comme on peut déjà l'observer actuellement !

Malgré tous ces manquements et en dépit des mises en garde répétées provenant de divers horizons, le projet Bridor poursuit son bonhomme de chemin à travers les arcanes administratives, poussé en sous-main par les élus locaux et par Monsieur Chenais-Girard, notre Président de région. Pourtant, **le non-sens environnemental du projet Bridor n'est plus à démontrer**, tant il contrevient aux fondamentaux de l'écologie et déroge à l'esprit des plans environnementaux (PCAET par exemple<sup>4</sup>) signés par ces mêmes élus, ainsi qu'à la timide *Loi Climat*, dont l'assemblée nationale a accouché au forceps pour essayer de donner un vernis vert aux promesses écologiques non tenues du gouvernement.

Avec l'ouverture de l'enquête publique (sur les modifications du PLU) annoncée du 14 juin au 13 juillet, il est plus que temps que tous ceux qui se préoccupent de la nature et de l'environnement, mais plus généralement du *bien vivre* à Liffré, de manifester leur opposition à ce projet démentiel.

CoLERE

Pour vous informer ou nous rejoindre : [colere.liffrecormier@protonmail.com](mailto:colere.liffrecormier@protonmail.com)

Pour nous suivre : <https://twitter.com/ColereLiffreCor> <https://www.facebook.com/ColereLiffreCor>

<sup>3</sup> Sévailles 1 et 2 correspondent non seulement à une tête de bassin versant, mais c'est un territoire à proximité d'un environnement habité, en aval, connaissant régulièrement des inondations depuis 2012 - inondations qui ne vont qu'en s'aggravant avec le développement de l'artificialisation des sols lié aux constructions et lotissements.

<sup>4</sup> Le projet *Bridor* ne correspond que très peu aux soixante cinq orientations définies et votées par les élus de Liffré-Cormier dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET). Seules trois le concernent ! En particulier, l'une d'elle s'intitule : "Préserver la ressource en eau" et on peut y lire à ce propos : [...] *Liffré Cormier Communauté sensibilise déjà la ou les future(s) entreprise(s) à réduire au maximum leurs consommation d'eau et continuera ce travail d'accompagnement des porteurs de projet [...]* Ne serait-ce pas ce qu'on pourrait appeler de la « langue de bois » ?

## **Projet d'implantation d'une usine Bridor à Liffré : une nouvelle consultation populaire qui débute mal pour le projet Bridor**



**CoLERE : Comité Local pour l'Environnement et la Résilience Écologique.**

**Contact mail : colere.liffrecormier@protonmail.com**

***Suite à la phase dite de « concertation » qui s'est déroulée en 2020 concernant le projet d'implantation d'une usine Bridor à Liffré, la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) s'est prononcée en faveur de la mise en place d'une nouvelle étape appelée cette fois ci « concertation de suivi » afin de mieux répondre aux interrogations du public. Mais est-ce vraiment bien le cas ?***

Le tour que prend la nouvelle consultation populaire telle qu'initiée par le consortium Bridor-Élus de Liffré Cormier-Commission Nationale du Débat Public (CNDP) nous inquiète à plusieurs égards.

- D'une part, sur le fond,

la phase de « concertation de suivi », qui n'est autre qu'une nouvelle phase d'information, est initiée par une convocation en catimini envoyée par les promoteurs de projet (maîtres d'œuvre et élus) à de petits groupes triés sur le volet (riverains et un panel d'associations) sur des critères peu transparents : autant la notification à très court terme de ces deux réunions (l'une concernant des associations et la seconde des riverains) organisées le surlendemain du long weekend de Pâques, que le choix des groupes, nous semblent également tendancieuses.

Réunion organisée le mercredi 7 avril dernier, 4 associations conviées : Eaux et Rivières de Bretagne, Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique, Chasné Nature Environnement et La Bouëxière Environnement.

Associations et structures non conviées : Ragoles et Béruchets de Saint-Aubin du Cormier, La Passiflore (association du bassin versant du Couesnon, où l'eau sera prélevée), Bretagne Vivante, Ligue de Protection des Oiseaux, le GRETIA (Groupe d'études des invertébrés armoricains), le GMB (Groupe Mammalogique Breton), Fédération Départementale des Chasseurs, des représentants du monde agricole (Chambre d'agriculture) etc.

Pourquoi chercher à rencontrer en comité restreint un nombre limité d'opposants potentiels à des moments différés dans le temps ? Pourquoi cette apparente redondance d'explications de la part des promoteurs, tout en laissant le plus large public en dehors de ces premiers échanges ? Tout se passe comme si les argumentations des uns ne pouvaient être entendues des autres. Diviser pour mieux régner ? Serait-ce là la recette de cette nouvelle consultation publique organisée, encore et toujours, sous la houlette de la CNDP ?

- D'autre part, sur la forme,

tout se passe donc comme si nos élus étaient devenus des VRP de *Bridor*. Aurait-ils déjà oublié que c'est à nous, leurs électeurs et habitants de la Communauté de communes, qu'ils sont censés rendre des comptes en premier lieu ? Après tout, jusqu'à nouvel ordre, c'est nous (collectivement) qui les **élisons**, et pas Monsieur Le Duff.

Il convient de rappeler ici que ces dernières semaines, suite à la contestation du projet *Bridor* par divers partis politiques et collectifs, ces mêmes élus, en co-signant une tribune commune, ont réaffirmé leur détermination à mener ce projet jusqu'au bout quitte à « informer » le public un peu plus si besoin était. Autrement dit, faut-il entendre « quoi qu'il en coûte » dans l'affirmation de cette volonté ?

Cela a aussi été l'occasion pour notre **Président de région** de sortir de sa réserve. Curieusement **absent lors des débats de la CNDP**, celui-ci est désormais officiellement entré dans la controverse en annonçant son soutien sans faille à Monsieur le Duff. À l'entendre, ce dernier mériterait tous les égards. Il serait donc personnellement allé le solliciter, suite à quoi il conviendrait désormais à tous d'honorer la promesse qu'il lui aurait personnellement faite de pouvoir venir installer son unité de production à Liffré. **Il est stupéfiant pour des administrés comme nous d'apprendre que de telles promesses aient pu être faites alors que la CNDP vient juste de rendre publique ses conclusions**, que celles-ci peinent à cacher le caractère conflictuel du projet et que la contestation au projet se structure et semble même prendre de l'écho. Quel déni de démocratie pour des élus qui ont toujours prôné le dialogue citoyen !

- Par ailleurs,

s'il peut être compréhensible, dans le contexte actuel de désengagement de l'état vis-à-vis des collectivités locales, qui s'accompagne aussi d'une baisse de la fiscalité locale, que les élus locaux aient vu à travers ce projet un moyen alléchant pour renflouer le budget de la Communauté de communes avec un minimum d'efforts, les poussant par là-même à renier leurs engagements écologiques, la position de la Région est plus surprenante à cet égard.

En effet, au regard de son besoin très important en eau (200 000 m<sup>3</sup>/an), s'accompagnant de la destruction de zones humides, de surfaces situées en tête de deux bassins versants et de l'artificialisation de 21 hectares, **conditions qui contreviennent frontalement à la future loi climat**, dont les contraintes sont déjà bien en deçà des engagements pris par l'état français pour faire face à l'urgence climatique, on peut se demander si le site de Sévailles 2 était réellement le meilleur emplacement en Bretagne : n'y avait-il pas une friche industrielle

ailleurs, que ce projet aurait-il pu revitaliser ? D'autant plus que ce projet **ne fera pas appel à des fournisseurs régionaux** ? Pourquoi, dans ces conditions, brader le **terrain de Sévailles 2 qui sera vendu, rappelons-le, 10 euros le m<sup>2</sup>** ? Était-ce vraiment l'intérêt général de la région qui voulait cela ? Si *les bretons ont besoin de clarté*, comme le prétendait récemment le Président de Région Bretagne, il conviendrait prioritairement de répondre à cette dernière question, surtout si l'on veut parler de résilience écologique. **À notre avis, la résilience écologique commence par la facturation au juste prix du coût environnemental total d'un projet industriel. Est-ce bien le cas ici ?**

- Enfin,

pour revenir à des aspects plus locaux, il faut bien comprendre que ce projet est emblématique des défis écologiques futurs et nous engage sur un champ bien plus politique qu'il n'y paraît. En effet, si l'on laisse de côté la question de l'emploi, que nous avons précédemment abordée et qui ne s'avère pas aussi positive (ni résiliente) qu'il peut apparaître au premier abord, il reste évidemment la question de l'apport financier indirect que représente ce projet. À travers leur sujétion sans faille à Monsieur Le Duff, nos élus semblent valider le fait qu'à l'avenir il faudra aveuglément s'en remettre aux « premiers de cordée » pour espérer boucler le budget de la Communauté de communes dans les meilleures conditions, **et ce, quels que soient les impacts écologiques et les risques que feront encourir leurs projets à nos concitoyens**. Nous espérons qu'ils se trompent, car il n'y a évidemment aucune résilience écologique à espérer des logiques du marché !

À moins que ce soit là une posture idéologique adoptée par nos élus, nous aurions été en droit d'espérer d'eux un peu plus d'écoute et plus d'imagination pour garder le citoyen au cœur de choix qui vont conditionner la qualité de vie dans les années à venir, quitte à se tourner vers l'état pour réclamer plus de moyens s'il y avait lieu, afin de construire un futur plus serein. Il est donc urgent d'aborder bien plus clairement que cela n'a été fait jusqu'à lors les questions financières liées à ce projet et les apports d'éventuelles solutions alternatives. C'est le minimum que nous espérons du débat public qui devrait s'engager prochainement, particulièrement dans un contexte où vont se dérouler les élections régionales. Avant de conclure ce billet, nous tenons encore à rappeler que, contrairement à ce que pourraient laisser penser nos élus ainsi que les maîtres d'œuvres du projet, un acteur commercial comme *Bridor* n'est pas une œuvre de charité publique, loin s'en faut.

Comme l'écrivait Milton Friedman, prix Nobel d'économie en 1976 : « La (seule) responsabilité sociétale de l'entreprise est d'accroître ses profits ». Ne l'oublions jamais !

CoLERE

Pour vous informer ou nous rejoindre : [colere.liffecormier@protonmail.com](mailto:colere.liffecormier@protonmail.com)

Pour nous suivre :

<https://twitter.com/ColereLiffreCor>

<https://www.facebook.com/ColereLiffreCor>

## Déclaration liminaire de CoLERE lors de la réunion d'information sur le projet Bridor à Liffré, le 1<sup>er</sup> juillet 2021

Bonjour à tous,

Nous tenons à profiter de cette séance d'information publique sur le projet Bridor pour donner le point de vue de CoLERE, car il nous semble désormais clair qu'en dépit de l'injonction faite par la commission nationale du débat public (CNDP) à la ComCom et aux maîtres d'ouvrage de mieux informer le public, il n'y aura aucun autre temps d'échange possible avec la population de Liffré. C'est d'ailleurs au public que s'adresse plus particulièrement cette déclaration liminaire que nous avons dû arracher aux élus, tant la communication prévue pour ce soir était verrouillée.

Alors que la réalité du réchauffement climatique se fait de plus en plus sentir sur la planète (49 °C recensés au Canada la semaine dernière, un record alarmant !) et que les injonctions gouvernementales à économiser l'eau se multiplient, il n'est pas nécessaire d'être un grand clerc pour réaliser que des projets immobiliers gourmands en eau ou qui vont contribuer à grandement aggraver l'artificialisation des sols sont à proscrire, particulièrement en Bretagne, de par la situation très particulière de cette région. En effet, si d'après les simulations météorologiques les plus récentes, la Bretagne sera la région française la moins impactée par l'augmentation de température dans les cent années à venir, impliquant une attractivité accrue pour le reste de la population qui commence déjà à se faire ressentir, c'est également une région qui possède essentiellement une hydrologie de surface, avec des nappes phréatiques peu étendues et très sujettes à la pollution et l'évaporation. Dans ce contexte, préparer le futur ce n'est pas fournir 500 emplois à n'importe quel prix écologique ou sociétal en 2030, mais réfléchir à des solutions alternatives pour l'emploi qui seront plus respectueuses de la nature, de l'eau et *in fine* des habitants.

En dépit des justifications techniques qui vont être annoncées par nos élus ou les maîtres d'œuvre du projet, concernant la compensation, le nombre d'arbres replantés ici et là, l'existence à ce moment de la quantité en eau nécessaire au projet, il tombe sous le sens pour chacun ici que le projet Bridor, avec l'artificialisation d'une surface équivalente à 30 stades de foot, zone qui comprend de plus une tête de bassin versant du Chevré, pour une entreprise ayant pour finalité d'exporter des croissants surgelés à travers le monde (Chine et Amériques) est un non-sens. Avec de surcroît une consommation annuelle en eau annoncée égale à la moitié de la quantité actuelle en eau de Liffré pour cette entreprise, ce n'est évidemment pas un projet d'avenir, c'est un projet du « monde d'avant », celui où le carburant n'était pas cher et où le monde et ses ressources semblaient infinis ! Qu'est ce qui justifie un tel sacrifice pour les liffréens ?

Pour ceux qui nous accuseraient de noircir le tableau, sachez que nos craintes environnementales sont fondées par les développements les plus récents de l'instruction du projet. D'une part, la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe), organisme institutionnel chargé d'étudier la mise en place du projet, a émis un avis (consultatif) plus que mitigé sur le plan local d'urbanisme récemment revu par nos élus pour permettre au projet de voir le jour rapidement. Avis sur lequel nos élus entendent s'asseoir en apportant des réponses qui restent trop permissives. D'autre part, le conseil du Schéma d'Aménagement Général de l'environnement (SAGE) de la Vilaine a très récemment émis un avis négatif sur le projet concernant la gestion des eaux usées. Avis que ne semble pas non plus faire douter nos élus de l'exécution de ce projet, puisqu'ils sont tous là ce soir, pour vous le présenter. En tant qu'administrés, nous aurions largement préféré qu'ils planchent sur des projets alternatifs, générateurs de moins d'emplois, peut-être, mais plus diversifiés, plus respectueux de l'environnement et moins gourmands en eau, comme cela aurait dû être le cas, d'après le programme des discussions préalables qui se sont tenues dans le cadre de CNDP. Or si de tels projets alternatifs sont souvent mentionnés dans les documents de travail fournis, ils restent à ce jour essentiellement des vœux pieux. De même, nous aurions préféré que

notre Président de Région s'emploie à trouver un site plus propice pour le projet *Bridor*, s'il juge effectivement celui-ci indispensable pour la Bretagne alors même que la plupart des fournisseurs (grossistes) ne sont pas régionaux, plutôt que de valider une vente (10 euros le m<sup>2</sup>) dans sa propre ville où l'acheteur du site, également premier bénéficiaire de la future usine, ne paiera clairement pas le juste coût des dégâts écologiques et sociétaux occasionnés par le projet sur la durée.

Enfin, pour tous ceux qui n'ont pas la fibre écologique et qui ne croient pas au réchauffement climatique, nous voudrions aussi signifier que le projet *Bridor* va significativement contribuer à la dégradation du « bien vivre » à Liffré. Si parmi les villes environnantes, Liffré est actuellement une ville très attractive, c'est en bonne partie parce qu'elle est très aérée et très « verte ». Cet atout s'explique essentiellement par l'expansion essentiellement « horizontale » que la ville a connu ces dernières décennies, expansion qui s'est faite en consommant la quasi-totalité des terres agricoles artificialisables au regard de la loi. Or, le dernier quota restant, d'ici 2030, est précisément la surface correspondante à Sévailles 2, laquelle doit être intégralement cédée au groupe Le Duff pour le projet *Bridor*. Dans le même temps, forts de l'attractivité de Liffré actuellement dopée par des taux d'emprunts bas, nos élus ne cachent pas qu'ils ont l'ambition de dépasser la barre des 10000 habitants en 2030, voire même d'augmenter la population de Liffré de 50% si cela s'avère possible. Le résultat de cette politique se fait déjà sentir ; la ville doit désormais pousser en « vertical » et progressivement grignoter ses espaces verts qui faisaient son charme, avec bien évidemment une baisse de la qualité de vie d'antan. Mais d'ici 2030, si l'expansion se poursuit à ce rythme, où iront les nouveaux services et PME requis par cette expansion, particulièrement si *Bridor* occupe la seule place disponible ? En dehors de toute considération écologique, c'est là une sérieuse raison de s'inquiéter si on aime la qualité de vie que Liffré offre actuellement à ses habitants. Dans ces conditions est-ce bien raisonnable de vendre si vite la totalité du site de Sévailles à un seul et même entrepreneur, connu pour être générateur de diverses nuisances (bruits, camions, épandages)? Pour en avoir fait la triste expérience, il semble que les élus de Servon ne soient absolument pas prêts à renouveler l'accueil d'une entreprise de ce type sur l'extension qu'ils comptent aménager derrière le site hébergeant la première unité *Bridor*.

Pour conclure, alors que le terre, à travers le réchauffement climatique, nous signifie « gentiment » sa finitude et nous montre que la prédation de l'homme sur la nature doit impérativement diminuer, nous pensons qu'il devient plus qu'urgent de reformer nos habitudes et nos manières d'organiser la vie collective, et ceci, plus particulièrement à **Liffré, une ville où il fait particulièrement bon vivre** à ce jour. Car, en effet, si demain la Bretagne devient comme prévu la région la plus attractive de France, pour le bien de tous et surtout pour les plus jeunes d'entre nous, **de tels projets datant du « monde d'avant »** doivent désormais être  **systématiquement suspendus ou repensés**.

Merci de votre attention.